



**Table des matières**

<b>1</b>	<b>Exigences techniques et d'exploitation</b>	<b>3</b>
1.1	Fourniture en ligne de données à Swissgrid	3
1.2	Fourniture de données RPS à Swissgrid	3
1.3	Disponibilité en énergie	3
<b>2</b>	<b>Exigences organisationnelles</b>	<b>3</b>
2.1	Point de contact / interlocuteur	3
2.2	Obligation d'annonce en cas de défaillance	3
2.3	Langue d'exécution	4
<b>3</b>	<b>Déclaration juridiquement valable des participants à la préqualification</b>	<b>4</b>

## 1 Exigences techniques et d'exploitation

### 1.1 Fourniture en ligne de données à Swissgrid

Les exigences informatiques définies dans le document «Exigences en matière de données de surveillance» (publié sur [www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch)) sont respectées.

Exigence remplie	Oui	Non	Explications n° _____
------------------	-----	-----	-----------------------

### 1.2 Fourniture de données RPS à Swissgrid

Les exigences informatiques définies dans le document «Exigences relatives aux données du programme prévisionnel» (publié sur [www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch)) sont respectées.

Exigence remplie	Oui	Non	Explications n° _____
------------------	-----	-----	-----------------------

### 1.3 Disponibilité en énergie

Le PSS veille à ce que les services système proposés soient disponibles pendant toute la période de l'offre. Pour pouvoir garantir cette disponibilité en énergie, la fourniture du service système offert doit se faire par l'intermédiaire d'un pool d'unités de production.

Exigence remplie	Oui	Non	Explications n° _____
------------------	-----	-----	-----------------------

## 2 Exigences organisationnelles

### 2.1 Point de contact / interlocuteur

Le fournisseur désigne à Swissgrid un interlocuteur central (point de contact) qui est joignable 24 heures sur 24. Cet interlocuteur est responsable de la coordination et de l'utilisation des UPR conventionnelles, virtuelles ou des pools d'UPR contractualisées par le fournisseur afin de délivrer les services système. Il est en outre chargé de conserver le contact avec les postes de commande de centrales des unités de production (UPR) utilisées pour la fourniture des services système, en plus d'être l'interlocuteur de Swissgrid pour toutes les questions opérationnelles. Conformément aux directives de Swissgrid, le fournisseur indiquera le centre de contrôle compétent pour chaque unité de production impliquée dans la fourniture des services système. Ce centre de contrôle doit être accessible en permanence durant la tranche horaire proposée.

Exigence remplie	Oui	Non	Explications n° _____
------------------	-----	-----	-----------------------

### 2.2 Obligation d'annonce en cas de défaillance

Si, le fournisseur n'est plus en mesure de mettre à disposition l'intégralité du service système convenu contractuellement durant la période contractuelle, il doit immédiatement le signaler à Swissgrid. Il doit communiquer cette défaillance selon la procédure décrite dans le manuel des interfaces (publié sur [www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch)). Les processus nécessaires doivent être utilisés de manière avérée.

Exigence remplie	Oui	Non	Explications n° _____
------------------	-----	-----	-----------------------

### 2.3 Langue d'exécution

La langue d'exécution est l'allemand ou l'anglais.

Exigence remplie	Oui	Non	Explications n° _____
------------------	-----	-----	-----------------------

### 3 Déclaration juridiquement valable des participants à la préqualification

Le participant à la préqualification déclare par la présente

- qu'il a reçu l'intégralité des documents de préqualification,
- qu'il a obtenu une réponse suffisamment claire à ses demandes de complément d'information,
- que les informations et documents transmis par ses soins sont exacts et conformes à la vérité,
- que les données transmises sous forme de fichier correspondent aux données imprimées et
- qu'il accepte pleinement la procédure décrite dans les documents de préqualification.

Le participant à la préqualification a pris acte du fait que

- les documents de préqualification ainsi que les fichiers qu'il a transmis feront partie intégrante d'un contrat cadre qui, en cas de préqualification, sera conclu pour l'attribution de mandats en vue de la fourniture d'énergie de réglage, et que
- toutes informations et déclarations erronées concernant ses connaissances techniques, sa capacité opérationnelle et sa fiabilité peuvent entraîner son exclusion de la procédure ultérieure d'appel d'offres et d'attribution ainsi que la résiliation immédiate des mandats éventuels déjà attribués.

S'il est admis à la préqualification, le participant s'engage à informer immédiatement Swissgrid par écrit de toute modification importante relative à l'entreprise ou aux données de puissance sur lesquelles est basée la préqualification. Il a pris connaissance du fait que l'inexactitude des déclarations ci-dessus peut entraîner l'exclusion de son entreprise de la procédure ultérieure d'appel d'offres et d'attribution ainsi que la résiliation immédiate, pour de justes motifs, du contrat cadre éventuel déjà conclu.

#### Signature

\_\_\_\_\_  
Lieu

\_\_\_\_\_  
Nom:

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nom: